

L'an DEUX MILLE DOUZE, le DIX DECEMBRE, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse dûment convoqué en date du 5 décembre 2012 par Yves GUERPILLON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

PRESENTS : J. ANCEY, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F.DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE et M. VIRARD.

EXCUSES : S. BRUN, F. DESCURE, J-C. RECEVEUR, J-P ROUSSET et C SESTIER

POUVOIRS : S. BRUN à F.DIEDERICHS, J-C. RECEVEUR à B.COTTAVE et F. DESCURE à M. ROBVEILLE

Secrétaire de séance : F.DIEDERICHS

1- PRESENTATION DES ACTIONS DU CLUB DES SPORTS PAR SON PRESIDENT PHILIPPE MICHEL-MAZAN

Philippe Michel-Mazan, Président du Club des Sports, est invité par le Conseil Municipal à lui présenter son association.

Parmi les actions du club, il insiste sur la nécessité d'obtenir un bon niveau de ski-compétition pour les jeunes désireux d'obtenir leur monitorat de ski. En effet, le club permet l'équivalent de 50 emplois de moniteurs de ski.

Or l'âge moyen des moniteurs augmente, il y a une vraie nécessité de renouvellement, en raison du risque de manque de moniteurs à l'ESF suite à ce vieillissement des effectifs.

Un système d'échange est mis en place entre le Club des Sports et l'ESF lors des grosses périodes d'affluence, cela permet une approche dans le milieu professionnel aux futurs moniteurs.

La « culture ski » est en perte de vitesse. Cela est dû au fait qu'il y a moins de neige ces dernières années, ainsi qu'à l'arrivée d'une nouvelle population qui n'a pas les mêmes centres d'intérêts.

Le bilan financier de l'association est présenté.

Il est absolument nécessaire d'obtenir à la fois du mécénat et des subventions pour pouvoir équilibrer la saison et permettre aux jeunes de skier jusqu'à la fin de la saison d'hiver.

Or, la subvention de la mairie baisse de façon régulière alors que le nombre d'inscrits reste constant.

Le Club travaille beaucoup sur le mécénat et le bénévolat, cependant force est de constater que ce dernier s'essouffle.

L'augmentation des adhésions ne s'avère pas une solution car celles-ci sont déjà élevées : 300 à 400 € pour un jeune enfant, environ 1000 € pour un enfant en compétition !

Le Club recherche un partenariat avec la Mairie pour être aidé dans la constitution de dossiers de demande de subvention et la recherche d'organismes susceptibles d'apporter des aides financières.

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2012

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

3- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 29/11/2012

Présents : M. Virard, S. Baffert, Y. Mercier, Y. Guerpillon, F. Diederichs, J-C. Cartannaz

Excusés : Stéphane Brun, Jean-Claude Receveur

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
30/12	CONSEIL GENERAL	PC N°7	Le col du Coq C518-C519	NDs		Rénovation du chalet du Berger du Col du Coq	Avis Favorable

02/11	DEL LITTO Marie-Claude	DP N°30	Mollard- Bellet n°238-239	NAc	Bv	<i>Ouverture dans clôture pour pose d'un portail avec 2 vantaux</i>	<i>Avis favorable</i>
15/11	LAPIERRE Damien	DP N° 29	Mollarière AL n°243	NB		<i>Pose de 3 panneaux solaire sur toiture</i>	<i>Avis Favorable</i>
17/11	DEL LITTO Marie-Claude	CUB n°46	Mollard- Bellet AH n°238- 239	NAc	Bv	<i>Projet de construction d'une maison de 65 m²</i>	
17/11	GILBERT Vincent	CUB N° 45	Vigneta AK n°307	NCr/N Dr		<i>Construction d'un bâtiment agricole</i>	<i>Zone à Risque</i>
24/11	VIRARD Michel	PC N° 8	Gérentière AM n°	NB	Bv	<i>Construction d'un garage posé sur socle béton rehaussé de 50 cm couvert en tuile arboise couleur rouge nuancé pente 80 %</i>	<i>Avis favorable</i>

La prochaine commission d'urbanisme aura lieu le 27 décembre 2012.

4- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 03 septembre 2012

Vu la décision du Conseil Municipal du 08 octobre 2012 de baisser le prix de vente des biens situés aux Ecureuils,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

1- Signature de nouveaux mandats de vente simple avec les agences CAPIFRANCE et CV IMMO pour la vente des biens :

- Maison individuelle aux Ecureuils comprenant 2 salles avec terrain et garage, au prix de 112 000 €
- Appartement + local en rez-de-chaussée aux Ecureuils, au prix de 127 000 €
- Terrain constructible cadastré AE 80 au prix de 103 000 €

2- Signature contrat de déneigement pour 3 ans avec l'entreprise Boursier au prix horaire de 85.00 € HT soit 90.95 €TTC (TVA 7 %)

Ce déneigement sera effectué au prix d'une base forfaitaire équivalent à 100 heures.

3- signature contrat location matériel ski scolaire avec Dambuyant-Sport pour 3 ans au prix de 19.20 €/enfant/saison.

5- PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Stéphane Baffert présente aux élus l'avant-projet de construction du restaurant scolaire. Il s'agit d'une première esquisse qui n'a rien de définitif.

Une objection est formulée par les élus : la construction étant prévue côté sud, il n'y aura plus de soleil dans la cour en hiver ce qui entrainera un risque de gel du sol. En conséquence, il est suggéré de modifier ce projet et d'envisager la construction le long de la propriété de Monsieur Mollaret (côté est).

Le budget global de ce projet est de 350 000 € subventionné à 40 %.

Les élus seront informés régulièrement de l'avancée du projet.

6- DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET PRINCIPAL

Ajustement de crédits de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire		8 500.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		8 500 .00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		6 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		6 000.00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion		2 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		2 500.00 €

7- PROPOSITION D'EXONERATION DU LOYER DU SIVU

Le Conseil Municipal se prononce pour un report plutôt qu'une exonération. Il est évident que le budget du SIVU est très serré, notamment à cause des amortissements. Des reports de certaines dépenses ont déjà été demandés auprès d'autres organismes, dont le Conseil Général.

Bruno Cottave interroge les élus présents quant aux travaux réalisés sur les pistes par la commune. Benoit Koch explique que ce sont des travaux pour les pistes VTT, d'où l'intervention communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de permettre au SIVU d'alléger son budget 2012, décide de reporter au mois de mai 2013 le versement du loyer du SIVU de l'exercice 2012.

8- TARIFS FRAIS SECOURS SAISON HIVER 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il est appelé à se prononcer sur l'actualisation des frais de secours.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que définis ci-dessous, qui seront applicables à dater de l'ouverture de la saison d'hiver 2012/2013 jusqu'à sa fermeture :

1 ^{ère} catégorie (accompagnement)	45.00 €
2 ^{ème} catégorie (zones rapprochées)	175.00 €
3 ^{ème} catégorie (zones éloignées)	295.00 €
4 ^{ème} catégorie (hors-pistes)	580.00 €

Ces tarifs peuvent être majorés de :

Heure pisteur	60.00 €
Heure Dameuse	185.00 €
Heure scooter + chauffeur	100.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité les tarifs tels que proposés.

9- AVENANT A LA CONVENTION DE LA STATION DE TRAIL

Après avoir fait l'historique du projet, Monsieur le Maire informe le conseil que suite au dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région et du Feder (fonds européen) ce dernier a suspendu le versement de la subvention considérant que la commune n'avait pas respecté le code des marchés publics lors du choix du prestataire.

D'autre part, Monsieur le Maire fait remarquer que l'article 3 de la convention prévoit l'embauche d'un animateur. En conséquence il propose au Conseil Municipal de modifier cet article de façon à ne pas être en infraction vis-à-vis de la convention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant à la convention en date du 04 juillet 2011 entre la Mairie et la Station de Trail, concernant la modification de l'article 3 en supprimant la phrase :

« elle est en charge de l'embauche d'un assistant de communication, animateur permanent de la station de Trail. »

Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, par 8 voix POUR et 4 abstentions, ACCEPTE l'avenant à la convention initiale tel qu'il lui a été présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

10- SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION AVEC LA SCI LES MARGATS

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique du dossier au Conseil Municipal. En octobre la Sté KOXX a fait part de ses difficultés financières au maire, et a proposé à la commune de lui verser un loyer avec une avance sur 2 ans afin de continuer à occuper les locaux.

Des échanges et des propositions ont eu lieu de façon à trouver la solution qui conviendrait aux deux parties.

Finalement, après plusieurs réunions, la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers propose de racheter le bâtiment et de consentir un crédit-bail à la société Koxx.

En attendant il est nécessaire de signer un contrat de location avec la SCI des Margats, propriétaire, afin que la commune puisse continuer à occuper les locaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de bail avec la SCI LES MARGATS, concernant la location par la commune du rez-de-jardin du bâtiment à usage de garage ainsi que la cour attenante, sur les parcelles cadastrées AH8 et AH 229 situées à La Diat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 11 voix POUR et une abstention, donne son accord sur le projet de bail présenté et autorise le maire à le signer

11- COTISATION A L'A.N.M.S.M.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 avril 2012 décidant de ne pas cotiser en 2012 à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association nationale afin de bénéficier des synergies du réseau des stations de montagne en accédant à une mise en valeur privilégiée dans le cadre des actions de promotion, marketing et communication mises en œuvre par France Montagnes, ainsi que d'actions de communication, d'informations neige et touristiques notamment par le biais de spots télévisés, dont les chaînes de télévision présentant la météo des neiges, il propose au Conseil Municipal de revenir sur sa décision et de verser pour l'année 2012 une cotisation de 1000 euros, avec un report et une réduction pour les deux années suivantes comme cela a été proposé à la commune par l'Association.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

12- AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster la subvention octroyée au C.C.A.S. En effet, celle-ci a été prévue initialement au budget principal pour un montant de 1500 €, or un montant de 2500 € était nécessaire pour équilibrer le budget du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour ajuster le montant de la subvention octroyée au C.C.A.S., et de le porter à 2500 €

13- CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES VISITES DE CONTROLE ANNEE 2013

Dans le but de continuer à améliorer la qualité de l'hébergement touristique à Saint Pierre de Chartreuse, le Conseil Municipal souhaite continuer la procédure de classement préfectoral « meublés de tourisme » avec les loueurs de la commune.

En conséquence, afin de continuer à inciter les loueurs à se conformer à cette démarche, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la prise en charge du paiement de la visite de contrôle pour classement préfectoral « meublés de tourisme » effectuée par l'organisme agréé au choix du loueur pour toutes les demandes déposées avant le 31 décembre 2013.

14- POINT SUR LA CONSOMMATION EN EAU DES BASSINS

Jean-Paul ROUSSET a adressé aux élus un bilan de la consommation d'eau des bassins.

En effet, la commission bassins a décidé de rouvrir la totalité de ceux-ci. La facture ayant augmenté de 5 000 euros, JP Rousset a repris le tableau de consommation réalisé les années précédentes pour établir un comparatif et voir l'évolution de chacun.

Certains sont restés stables ou ont même baissé sensiblement. Par contre, des problèmes de surconsommation subsistent encore pour d'autres, il est nécessaire de vérifier s'il s'agit de fuites, ou d'abus de certains riverains, de façon à endiguer l'augmentation de cette dépense.

15- SIGNATURE CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE

Vu le code procédure pénal, et notamment ses articles 11 et 73,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure,

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de protocole relatif à la « participation citoyenne ».

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre le phénomène de délinquance, et soucieux de mettre en place un moyen adapté aux contingences locales reposant sur une adhésion forte et responsable des parties concernées que sont les élus et leurs administrés, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR et une abstention,

AUTORISE le Maire à signer le protocole de participation citoyenne en partenariat avec le Procureur de la République, le Préfet de l'Isère et la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00